

PRÉFET DE L'HÉRAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les demandes d'octroi d'un permis d'exploitation dit de « Mogère » et d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation d'un gîte géothermique à basse température formulée par la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier, dont le siège social est situé 50 place Zeus -CS 36556- 34961 MONTPELLIER, au titre du code minier.

Cette demande sera soumise à une enquête publique du mercredi 8 juin 2016 au vendredi 8 juillet inclus à 17h30.

Monsieur Alain SERIE, ingénieur divisionnaire des eaux et forêts, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier (qui comprend entre autres l'étude d'impact réglementaire ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête, sera déposé à Montpellier Méditerranée Métropole, siège de l'enquête, et aux mairies de MONTPELLIER, LATTES et MAUGUIO. Ces documents seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A titre indicatif les heures d'ouverture des bureaux sont les suivantes :

- Montpellier Méditerranée Métropole – Maison de proximité Montpellier centre : du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
- Lattes : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00
- Mauguio : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le samedi matin de 10h00 à 12h00.
- Montpellier: du lundi au vendredi du 8h30 à 17h30 (le jeudi jusqu'à 19h00)

Le responsable du dossier à la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM) auprès duquel des informations peuvent être demandées est : M. Nicolas LAVENU, responsable d'opération, téléphone 04 67 13 63 31, courriel nicolas.lavenu@saam-agglo.fr

L'avis d'ouverture de l'enquête publique, le résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État www.herault.gouv.fr

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner, si elles le souhaitent, leurs observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Alain SERIE
commissaire enquêteur
Gîte géothermique dit de « Mogère »
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place ZEUS
CS 39556
34340 Montpellier

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le Commissaire enquêteur recevra les observations du public sur rendez-vous, et lors des permanences qui auront lieu à Montpellier Méditerranée Métropole les :

- mercredi 8 juin 2016 de 9h à 12 heures.
- mardi 21 juin de 9h à 12 heures
- vendredi 8 juillet de 14h30 à 17 heures 30.

Les communes concernées par le périmètre d'affichage sont : LATTES, MAUGUIO et MONTPELLIER.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault – Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture de l'Hérault – Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement, dans les mairies concernées et à Montpellier Méditerranée Métropole, siège de l'enquête.

Les demandes en concurrence relatives à l'attribution du permis d'exploitation doivent être formulées auprès du préfet, au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique, dans les formes énoncées à l'article 10 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.